

CAPSULE INFO>VEILLE

Australie : évaluation de la performance de la force d'intervention en matière d'évitement fiscal

En 2016-2017, l'Australian Taxation Office (ATO) recevait 679 millions de dollars australiens (M\$ A), répartis sur quatre ans, dans le but d'améliorer la conformité fiscale en mettant sur pied une force d'intervention sur l'évitement fiscal (Tax Avoidance Taskforce – TAT). L'ATO estime que cela lui permettra de réclamer 3,7 milliards de dollars (G\$ A) supplémentaires entre 2016-2017 et 2019-2020, et qu'environ 60 % de ce montant pourraient être perçus ou recouvrés.

Le mandat de la TAT était d'implanter les mesures additionnelles suivantes (additional programs) :

- Mieux contrôler les 1 000 sociétés publiques et multinationales;
- Mieux contrôler les 320 sociétés privées;
- Contrer l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices en mettant en œuvre les mesures de l'OCDE.

Ce budget comprend également des sommes destinées à allonger la durée de certains programmes (extending programs) adoptés dans les années antérieures, comme la vérification des particuliers bien nantis et l'évaluation des risques d'évasion fiscale sur le plan international. Les crédits pour ces deux programmes seront octroyés à partir de 2017-2018 puisqu'il s'agit d'une reconduction.

En décembre 2019, l'Australian National Audit Office (ANAO) a publié un rapport sur l'évaluation de la performance de la TAT. D'entrée de jeu, le Vérificateur reconnaît l'amélioration marquée des performances de l'ATO en matière de lutte contre l'évitement fiscal à partir de 2016-2017 (voir le tableau ci-après).

TABEAU 1 Résultats du programme de vérification de l'ATO

Année	Sommes réclamées (sociétés privées et particuliers bien nantis)	Sommes réclamées (sociétés publiques et multinationales)	Total des sommes réclamées	Sommes réclamées grâce à la TAT (selon l'ATO)
2014-2015	2,1 M\$ A	2,5 M\$ A	4,6 M\$ A	s. o.
2015-2016	2,0 M\$ A	1,3 M\$ A	3,3 M\$ A	s. o.
2016-2017	3,0 M\$ A	3,3 M\$ A	6,3 M\$ A	3,0 G\$ A
2017-2018	3,3 M\$ A	3,2 M\$ A	6,5 M\$ A	2,5 G\$ A

L'ATO clame que l'arrivée de la TAT a permis de récupérer 5,5 G\$ A de cotisations supplémentaires durant les deux premières années d'activité. Environ 54 % de cette somme a été encaissée par l'organisation fiscale pendant la même période.

L'ATO estime que 39 % de son effectif (environ 1 300 employés) affecté au contrôle et à la vérification a travaillé spécifiquement pour la TAT en 2016-2017. Et que ces employés sont responsables des 3 G\$ A supplémentaires réclamés cette année-là.

L'ANAO conteste cependant la méthodologie utilisée par l'ATO pour rendre compte de cette réussite. Il souligne que l'ATO a omis de présenter la prémisse de base (différence entre les mesures additionnelles et les mesures étendues) soutenant certains chiffres ou calculs. Selon l'ANAO, l'exercice de reddition de compte doit être fait à l'égard des sommes investies pour la mise en place de la TAT uniquement.

Les revenus supplémentaires pour 2016-2017 devraient donc être calculés sur la base des employés additionnels engagés spécialement pour la TAT à partir de cette période. Ainsi, l'ANAO souligne que le budget prévoyait l'embauche de 253 employés en 2016-2017, soit 8 % du personnel du contrôle et de la vérification. Selon leurs calculs, ceux-ci seraient alors responsables de quelque 607 M\$ A en récupération fiscale au lieu de 3 G\$ A selon les calculs de l'ATO. Le tableau suivant illustre les divergences d'appréciation du nombre d'employés entre l'ATO et l'ANAO.

TABLEAU 2 Nombre d'employés à considérer pour la reddition de compte

Année	Selon l'ATO	Selon l'ANAO
2016-2017	1 287	253
2017-2018	1 391	1 276
2018-2019	1 466	1 326

À la lumière de ce constat, l'ANAO formule deux recommandations :

- Que l'ATO documente :
 - les biais inhérents aux différentes prémisses de ces modèles;
 - sa façon de suivre les ressources et les revenus associés à la mesure budgétaire (679 M\$ A), soit la création de la TAT, et d'en rendre compte;
 - le niveau de base d'investissement et de ressources de ces activités visant à contrer l'évitement fiscal ou les raisons explicitant pourquoi cela ne peut pas être documenté.
- Que l'ATO développe un modèle soutenant l'évaluation des coûts et des revenus associés à ses activités pour contrer l'évitement fiscal.

L'ATO a exprimé son désaccord sur les deux derniers points de la première recommandation. L'organisme indique que pour garder une flexibilité dans la gestion de ses ressources, il ne conçoit pas de gérer les fonds provenant de la création de la TAT indépendamment du reste de son financement. Ce faisant, il lui est impossible d'en mesurer les impacts de manière distincte puisque les activités de la force d'intervention se sont intégrées aux programmes et aux activités déjà en cours.

En conclusion, il est à noter que, lors du budget de 2019-2020, le Parlement australien a adopté des crédits de 1 G\$ A pour que les activités de la TAT se poursuivent jusqu'en 2022-2023.

RÉFÉRENCE

AUSTRALIAN NATIONAL AUDIT OFFICE (page consultée le 18 février 2020). Tax Avoidance Taskforce – Meeting Budget Commitments, [en ligne], <https://www.anao.gov.au/work/performance-audit/tax-avoidance-taskforce-meeting-budget-commitments>